



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

Service Aménagement des Territoires et Transitions  
Pôle Urbanisme et Contractualisation  
N. Réf : 20220503\_SATT-N°21 -LEPERTRE-PLU-Avis\_CDPENAF-  
STECAL

Rennes, le 6 mai 2022

### **CDPENAF DU 3 MAI 2022**

*Consultation de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
au titre L. 151-13 du code de l'urbanisme.*

Commune : LE PERTRE

Examen : Révision générale du PLU :

- Extension des STECAL :
  - \* la Basse Plesse
  - \* la Bousserie
  - \* le Haut Brétorin
  - \* l'hippodrome

Avis : Avis simple favorable sous réserve de :

- STECAL la Basse Plesse : avis favorable sous réserve de réduire la parcelle aux limites proposées dans l'illustration n° 2 (exclure la partie au sud-est de la ligne jaune avec la possibilité d'insérer une partie au nord, déjà artificialisée, dans les mêmes proportions)

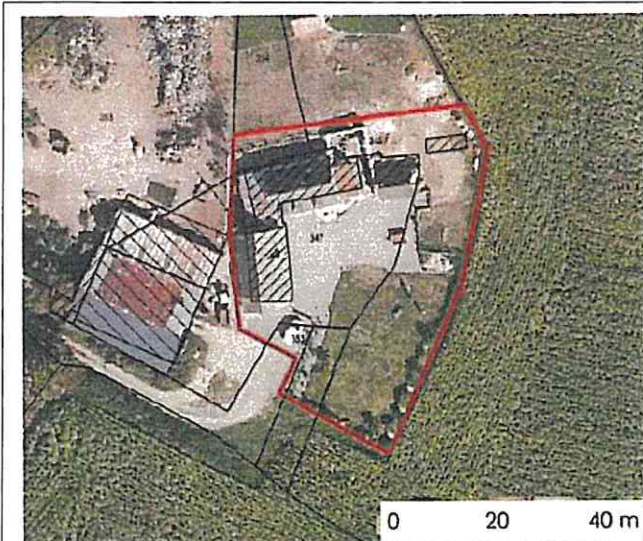


Illustration n° 1 : délimitation du STECAL initial tel que proposé par la commune de LE PERTRE

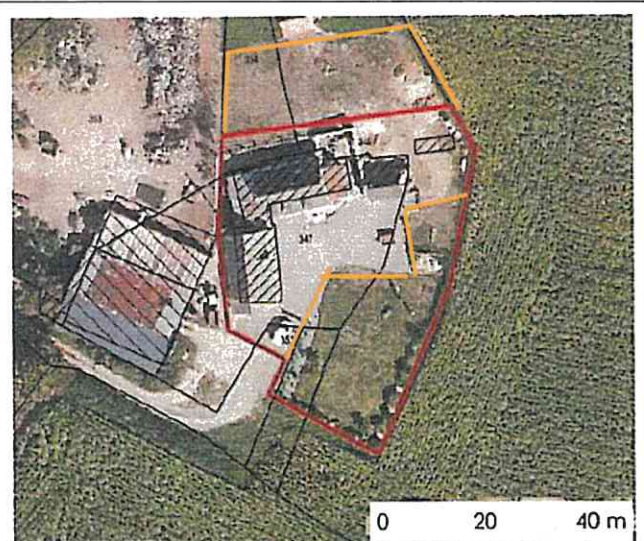


Illustration n°2 : Délimitation réduite du STECAL (tracé orange) demandé par la CDPENAF

- STECAL la Bousserie : avis favorable sous réserve de réduire la parcelle aux limites proposées dans l'illustration n° 2 (exclure la partie au sud de la ligne jaune)

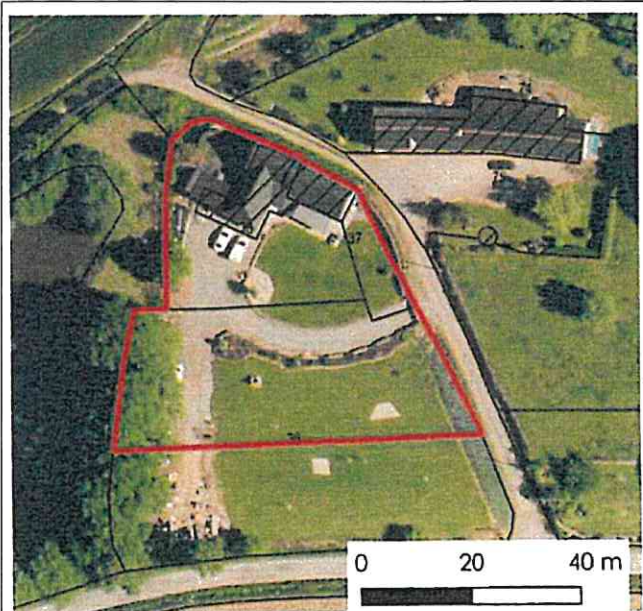


Illustration n° 1 : délimitation du STECAL initial tel que proposé par la commune de LE PERTRE

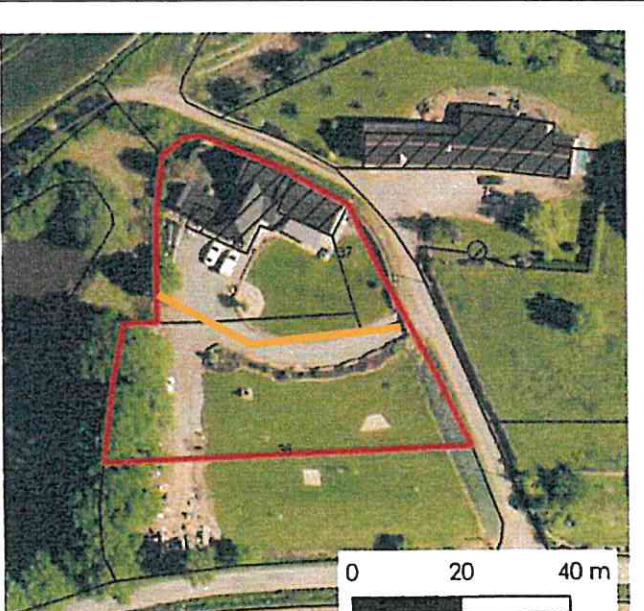


Illustration n°2 : Délimitation réduite du STECAL (tracé orange) demandé par la CDPENAF

- STECAL Le Haut Brétorin : avis favorable sous réserve de réduire la parcelle aux limites proposées dans l'illustration n° 2 (exclure la partie à l'est de la ligne jaune)

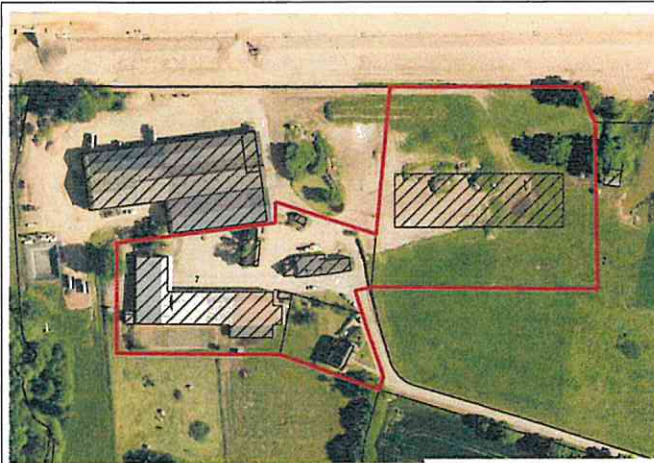


Illustration n° 1 : délimitation du STECAL initial tel que proposé par la commune de LE PERTRE

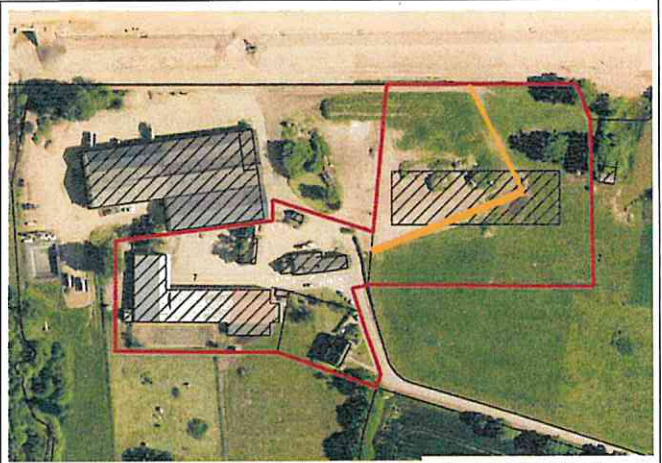


Illustration n°2 : Délimitation réduite du STECAL (tracé orange) demandé par la CDPENAF

- STECAL Hippodrome : avis favorable sous réserve de réduire la taille de la parcelle aux limites proposées dans l'illustration n° 2 (exclure la partie au sud de la ligne jaune)

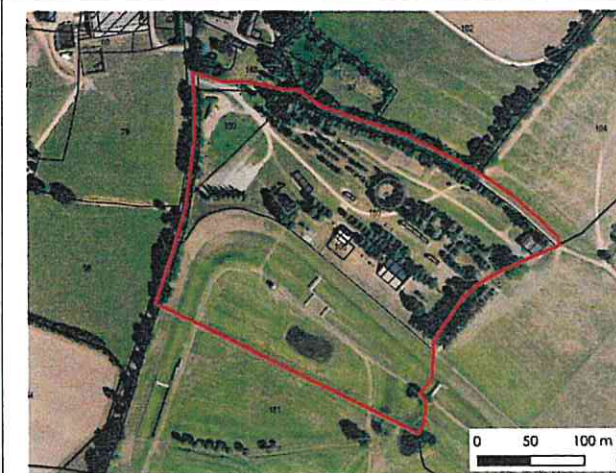


Illustration n° 1 : délimitation du STECAL initial tel que proposé par la commune de LE PERTRE

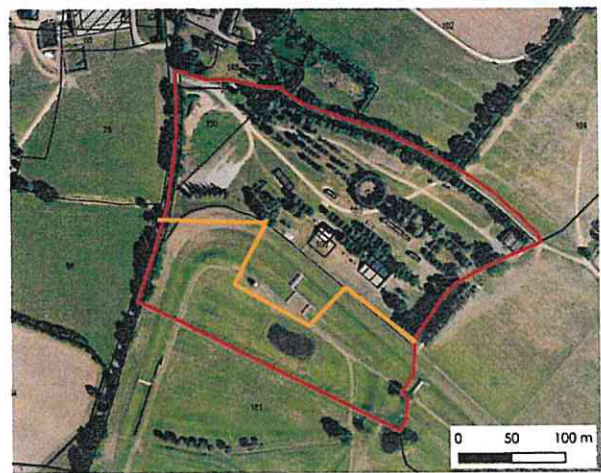


Illustration n°2 : Délimitation réduite du STECAL (tracé orange) demandé par la CDPENAF

Le Président de la CDPENAF

Bertrand DURIN